



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration de Reach Out (REO), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Déclaration

Merci d'avoir invité Reach Out Cameroun à présenter une déclaration à l'occasion de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Reach Out Cameroun est une organisation de premier plan d'autonomisation des femmes et des filles, qui travaille depuis 17 ans avec les femmes et les filles dans les communautés rurales pour les rendre autonomes et renforcer leurs capacités tout en préconisant le respect des droits des femmes et, surtout, des petites filles.

La cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme offre une occasion unique de souligner les progrès accomplis relativement à la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing conformément aux mesures prévues. Reach Out Cameroun a, dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adopté une approche fondée sur le développement sociopolitique et économique des communautés qu'elle cible et met l'accent sur l'égalité des sexes, ce qui a donné d'importantes mesures concrètes qui ont pour buts :

- De bâtir une culture de paix durable parmi les femmes dans des situations de conflit;
- De prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles;
- D'assurer le respect du droit international afin de protéger les femmes et les filles en particulier;
- D'assurer l'autonomisation et la promotion de la femme tant du point de vue économique que de celui de l'alphabétisation.

Les processus de consolidation de la paix après un conflit offrent des occasions majeures de promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes, mais il faut concrétiser plus efficacement une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les situations d'après conflit et les processus de consolidation de la paix. Ils offrent des occasions majeures, en particulier en ce qui concerne l'éducation, la représentation politique et les droits à la terre, à la propriété et à la succession. L'expérience de Reach Out dans le Bakassi d'après conflit du Cameroun constitue un exemple de promotion des droits et de la situation des femmes et des filles.

Le nombre et la gravité des difficultés auxquelles les femmes font face dans les situations d'après conflit se sont accrus au fil des ans, surtout en Afrique, car le VIH/sida, la pauvreté, les catastrophes naturelles et l'inaccessibilité à la justice et aux services économiques constituent un fléau plus pathétique et déplorable qui s'ajoute à des conditions sanitaires qui se détérioraient déjà. Dans un relèvement transitoire, le fardeau accru que représentent les soins dispensés par les femmes et les impacts propres à chacun des sexes, des politiques macroéconomiques, des politiques sur le travail et des politiques de protection sociale font l'objet de très peu d'attention. Les réformes de la justice et du secteur de la sécurité sont de puissants points initiaux pour ce qui est d'améliorer la condition de la femme dans les situations d'après conflit, d'autant plus que les femmes ne jouent ordinairement aucun rôle durant l'élaboration des politiques et des réformes en question. Nos lois et notre loi des droits de l'homme condamnent de façon générale le viol, la torture sexuelle et toutes les formes de violations sexistes à l'égard des femmes, mais leur application laisse beaucoup à désirer.

La consolidation de la paix peut fort bien représenter la meilleure de toutes les occasions de réparer les iniquités et les injustices sexistes du passé tout en établissant de nouveaux précédents pour l'avenir. La manière dont la communauté internationale fixe ses priorités en matière de relèvement et utilise ses ressources en vue de la consolidation de la paix peut toutefois beaucoup accentuer – ou limiter – ces occasions.

L'expérience montre que, dans la promotion du rôle des femmes dans une prévention des conflits fondée sur la mise en place d'une culture de paix durable grâce aux habiletés et à la confiance des femmes et des filles qui utilisent les systèmes de communication traditionnels à Bakassi dans l'arrondissement de Ndian, au Cameroun, les violations à l'égard des femmes après les conflits sont traitées comme des impératifs de sécurité et non pas comme de « simples » violations des droits fondamentaux de la femme ou comme des préoccupations intérieures, comme c'est toujours le cas. Notre force de police civile et nos forces armées, qui sont responsables de l'ordre public dans nos zones d'après conflit telles que la péninsule de Bakassi, devraient compter un service des questions féminines renforcé chargé de gérer toutes les violations à l'égard des femmes et de rendre des comptes à ce sujet. Il est important de reconnaître qu'il s'agit d'un concept tout à fait nouveau nécessitant un renforcement des capacités et un transfert des compétences au personnel envoyé dans ces zones.

Les efforts visant à garantir le respect du droit international afin de protéger de façon particulière les femmes et les filles ont aussi été un point d'intervention stratégique de Reach Out Cameroun. Le Cameroun a ratifié plusieurs traités internationaux qui incluent la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Protocole relatif à la promotion des Charte des droits de l'homme et des peuples en Afrique, la Charte africaine des droits des femmes en Afrique, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et beaucoup d'autres. La Constitution du Cameroun déclare que les traités internationaux en question ont préséance sur les lois nationales. La plupart de ces traités fixent l'âge minimum du mariage des filles à 18 ans, ce qui est contraire à la Constitution du Cameroun. Cela signifie donc qu'il convient de modifier les lois locales de sorte qu'elles englobent les traités internationaux en question. Le projet de loi sur la personne et la famille, qui a plus tôt fait l'objet de discussions au Parlement, a été mis en suspens en raison d'un manque de volonté politique. Étant donné le taux d'incidence élevé du mariage d'enfants au Cameroun, une mobilisation est nécessaire pour qu'une législation qui protège les femmes et les petites filles soit adoptée. La consultation nationale sur le mariage d'enfants et sur la santé sexuelle et procréative réalisée par Reach Out Cameroun et ses partenaires a déclaré que le mariage d'enfants et les pratiques qui y sont associées sont un aspect de la violence sexuelle et la « Déclaration de Buea » connexe préconise son abolition et la prise de mesures juridiques contre les auteurs des pratiques en question.

Prévention et élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes

Les femmes sont la cible passive des formes de violence dont elles sont l'objet à cause de leur faible niveau d'alphabétisation et de leur accès limité à l'information de même qu'à cause des pratiques traditionnelles archaïques qui les intimident et qui les empêchent de faire connaître la violence qui les touche et qui touche leurs enfants, ce qui permet aux auteurs d'actes de violence sexuelle d'échapper à toute

attention et de ne pas être punis. Les femmes manquent d'audace et elles constatent dans certains cas qu'il est interdit de s'élever contre les actes de violence commis contre elles, de sorte qu'elles n'en parlent pas et meurent dans le silence. Des séances d'éducation, d'information et de communication et des audiences publiques aident à réduire la vulnérabilité des femmes à la violence, à la discrimination et au silence. Le fait de renseigner et de sensibiliser les femmes vulnérables sur les droits de l'homme et les garanties juridiques aide à réduire leur vulnérabilité à la violence, à la discrimination et au silence.

Une autre mesure stratégique consiste à promouvoir un développement durable à dimension humaine, notamment une croissance économique soutenue passant par une éducation de base, une éducation permanente et l'alphabétisation. Grâce au projet des femmes travaillant pour les femmes et de renforcement économique par la transformation des conditions de vie, les capacités de leadership des femmes dans le développement économique des communautés sont garanties par l'accès à un capital initial et par l'échange de pratiques optimales, qui sert de tremplin à un meilleur réseautage et à un meilleur échange d'information favorisant le succès. Les femmes des zones que le projet touche sont rendues autonomes sur le plan économique et leur situation politique, sociale et économique et leur santé sont améliorées, ce qui les rend aptes à participer de manière égale et active à des activités de développement dans leurs communautés respectives pour une meilleure gouvernance locale.

Il faut, pour développer au maximum le potentiel des filles et des femmes de tout âge de manière à garantir leur participation entière et égale à la constitution d'un monde meilleur, que les groupes défavorisés et marginalisés soient intégrés sur le plan social et autonomes sur le plan économique. Reach Out a, grâce au programme d'alphabétisation des femmes musulmanes et mbororos, amélioré les compétences en lecture et en écriture de ce groupe de femmes pour ainsi garantir leur participation entière et active aux initiatives de développement des communautés.

Il est important de recourir à une approche holistique et multidisciplinaire pour relever le défi de la promotion de l'autonomisation des femmes. Reach Out va donc continuer à conclure des alliances avec des réseaux animés du même esprit pour défendre et promouvoir les progrès de l'humanité.
